

« POUR UNE AMELIORATION DE LA GESTION DE LA SECURITE A NYON »

POSTULAT demandant à la Municipalité de présenter

- un état des lieux exhaustif de la situation sécuritaire à Nyon,
- ainsi que les dispositions à prendre pour améliorer la sécurité des personnes et des biens dans notre ville et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population

Bien qu'elle ait été refusée en raison d'une appréciation divergente au sein du Conseil communal sur ce qu'il convient de faire pour mieux sécuriser notre ville, la motion demandant l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance a eu le mérite d'ouvrir le débat sur la sécurité à Nyon.

Ce qui importe maintenant, c'est que ce débat se poursuive, dénué d'arrière pensées électorales, en se référant à des données objectives sur la situation sécuritaire dans notre ville. En effet, lorsque le rapport de majorité relatif à la motion affirme qu' *"il est établi que ces derniers mois il y a eu de plus en plus d'agressions et de cambriolages en ville de Nyon"*, on ne sait pas s'il s'agit d'une aggravation passagère ou s'il faut y voir une détérioration de la sécurité à Nyon par rapport aux années précédentes. En outre ce constat vient manifestement en contradiction avec les statistiques fédérales nous indiquant que les vols par effraction en Suisse sont passés de 72'000 en 1982 à 51'000 en 2009, bien que la population ait fortement augmenté.

Nyon est-elle en train de devenir une ville moins sûre, et dans ce cas la police a-t-elle besoin de moyens supplémentaires en hommes et en équipements ? Ou sommes-nous seulement en présence d'un sentiment d'insécurité qui grandit dans la population, bien que la situation sécuritaire à Nyon soit stable ? Il est en effet bien connu que le sentiment d'insécurité est aujourd'hui en décalage croissant avec la réalité, alimenté par des peurs de tous ordres, attisé aussi par la médiatisation alarmiste de certains faits. A l'échelle de notre commune, nous pouvons cependant agir pour accroître le sentiment de sécurité au sein de la population et éviter ainsi que les problèmes sécuritaires viennent régulièrement empoisonner le climat social dans notre ville. Il n'est toutefois pas possible de se déterminer de manière pertinente sur les mesures à prendre sans qu'il ait été procédé au préalable à un état des lieux exhaustif de la situation sécuritaire nyonnaise, à l'exemple de ce qui s'est fait à Morges.

Une réflexion approfondie sur la sécurité urbaine a en effet été lancée à Morges, suite à une motion déposée par une conseillère libérale *« demandant à la Municipalité d'étudier rapidement tous les moyens qui permettent de redonner à la population un sentiment de sécurité, dont notamment la vidéosurveillance »*. Pour ce faire, un travail de recherche et d'analyse a été effectué par une criminologue, en étroite collaboration avec les Polices municipale et cantonale, ce qui a permis à la Municipalité morgienne de déposer récemment un rapport très documenté sur la question :

- Tous les délits ont été répertoriés : lieu du délit, jour de la semaine, heure, caractéristiques des auteurs, nature des délits. Mises en comparaison avec d'autres statistiques communales et avec celles du Canton, les statistiques morgiennes ont permis de constater que Morges est une ville sûre.
- En fonction des données recueillies, le concept de sécurité de proximité à Morges a pu être défini plus concrètement sur des questions comme la rapidité d'intervention et la visibilité de la police, l'information à la population, la prévention ou le rôle des acteurs sociaux.
- Diverses pistes d'action sont en outre évoquées, en particulier :
 - l'amélioration de l'éclairage public dans les lieux touchés par les incivilités
 - la démarche de parrainage des gares (concept de sécurité Railfair) conduite par les CFF en vue de diminuer les incivilités et déjà mise en place à Yverdon, Renens et Aigle.

- la vidéosurveillance là où d'autres mesures ne suffisent pas (le rapport cite notamment la ville de Zürich qui a installé des caméras dans les écoles pour protéger les façades contre les déprédations : ces caméras ne peuvent toutefois pas filmer pendant la journée, ni filmer les préaux et les passages publics)

Les 2 rapports relatifs à la motion sur les caméras de vidéosurveillance font état de la présentation prochaine à notre Conseil d'un rapport du groupe de travail *incivilités*, interne à l'administration. Sans doute ce rapport répondra-t-il dans une mesure appréciable à l'objet de ce postulat. Toutefois, ce n'est pas cette seule problématique des incivilités qui doit maintenant requérir l'attention, même si elle fait plus parler d'elle que d'autres problèmes de sécurité. En s'inspirant de la démarche entreprise à Morges, les autorités nyonnaises donneraient un signal fort à la population, indiquant qu'elles ne sont pas seulement "*préoccupées*" par la sécurité dans notre ville, mais qu'elles sont déterminées à empoigner le problème dans toute sa complexité et sans exclure aucune mesure dûment justifiée pour mieux sécuriser notre ville et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population.

J'invite le Conseil communal à prendre immédiatement en considération ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Raymond Carrard

Nyon, le 18 août 2010